

L'épreuve de la limite. Tempérance, abstinence et religion.

14-15 mars 2018

Université d'Artois, Arras

Organisateurs : Mokhtar Ben Barka (Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis), Christophe Leduc (Université d'Artois) et Olivier Rota (Université d'Artois)

Instances organisatrices : CREHS (EA 4027), avec Textes & Cultures (EA 4028), CALHISTE (EA 4343) et Institut d'Étude des Faits Religieux.

« Le corps ne nous mène jamais à la sagesse », affirmait Platon dans *Phédon*. Les traditions abrahamiques identifient habituellement le corps au siège des passions. Quant aux traditions abrahamiques elles-mêmes, elles se présentent volontiers comme une voie d'ascèse : le judaïsme rabbinique n'invite-t-il pas le fidèle à « accepter le joug de la Thora » afin de dompter la violence qui est en lui ? De fait, le corps occupe une place centrale dans la pensée morale des religions. Que ce soit pour le nier ou le canaliser, les traditions abrahamiques se sont largement apparentées dans l'histoire à une discipline des corps, navigant entre appel à la modération et appel à l'abstinence.

Des distinctions doivent cependant être apportées entre les traditions abrahamiques ; et, à l'intérieur de chaque tradition, des périodes doivent être déterminées.

De ces nécessaires distinctions, nous retiendrons tout particulièrement combien le christianisme hérite des conceptions platoniciennes et stoïciennes en matière de rapport au corps, et combien ces conceptions ont irrigué l'enseignement moral de l'Église, mais aussi, *in fine*, une partie de sa théologie. Le paradoxe est là, qui va nourrir une tension au sein du christianisme : le corps, perçu comme voué à la corruption, est aussi le lieu de la transfiguration. Or, le christianisme, dont l'acte de naissance se fait par l'Incarnation de l'Infini dans le Fini, véhicule avec lui une profonde méfiance du corps, et derrière lui de la sensualité et des plaisirs – perçus, non comme une trace du divin ou un chemin d'extase, mais bien comme autant de tentations initiant un chemin de perdition, identifié par le pape Grégoire le Grand à autant de « péchés capitaux », que la prédication, notamment après le IV^e Concile de Latran (1215), identifiera à l'orgueil, l'envie, la colère, l'apathie, l'avarice, la gourmandise et la luxure.

La jonction entre platonisme et moralité chrétienne date probablement des écrits d'Ambroise de Milan. Dans ses *Devoirs*, ce Père de l'Église définissait les quatre vertus cardinales de la morale chrétienne : la force (d'âme), la prudence, la justice, et la tempérance « qui observe la mesure et l'ordre en tout ce que nous estimons devoir faire ou dire ». Allant plus loin, saint Thomas d'Aquin faisait de la tempérance « cette disposition de l'âme qui impose un frein à toutes les passions et à toutes les actions pour les empêcher d'aller au-delà des limites qui doivent les circonscire » (*Somme théologique*, quest. LXI, art. IV). Plus tard encore, Fénelon se plaisait à enseigner « les principales

vertus [que] sont la prudence, la justice, la force, la tempérance qui nous enseigne à être modérés en tout, principalement dans ce qui regarde les plaisirs des sens ». L'injonction d'user de modération dans toutes les choses nécessaires à la vie trouvait alors à s'appliquer aux sensations que le corps éprouve.

Sous-jacente à cette pensée de la modération, se trouve l'affirmation platonicienne et chrétienne de la primauté spirituelle sur le charnel. Cette affirmation démarque, si ce n'est décentre, le christianisme de son héritage juif. Elle sert aussi, incidemment, à prouver la supériorité de la foi chrétienne (jugée « spirituelle ») sur le carcan de la loi juive (comprise comme « charnelle »). Elle représente ainsi une forme de rhétorique corporalisée, dans laquelle toute l'affirmation de la vérité chrétienne passerait par l'affirmation d'une forme d'ascèse supérieure à celle pratiquée par le judaïsme.

Tempérance, frugalité, sobriété, modestie, ... La liste des termes renvoyant, dans la tradition chrétienne, à la modération est des plus longue. L'épreuve de la limitation apparaît ici particulièrement patente : à l'*hybris* de la passion, le christianisme oppose la limite d'un comportement vertueux défini par sa capacité à se limiter.

Notion éminemment chrétienne, la *temperantia*, la modération, a donné lieu à tout un courant de pensée, qui s'est traduit en une littérature morale, mais aussi en controverses modernes et contemporaines (entre catholiques et protestants ; entre chrétiens et athées), ainsi qu'en mouvements. Les mouvements dits de « tempérance », prônant la limitation de la consommation de l'alcool, d'abord en Angleterre, Irlande et États-Unis, mais aussi en France, se sont présentés comme autant de traductions sociales de la moralité chrétienne entre le milieu du XIX^e et le milieu du XX^e siècles. Ces derniers mouvements se présentent tantôt comme des mouvements de modération, et tantôt comme des mouvements d'abstinence – ce qui nous pousse à envisager l'étude de la tempérance au regard de celle de la continence, à la fois dans le domaine de la consommation d'alcool ou de nourriture, et de manière plus large dans celui des plaisirs.

Prenant la parole devant l'Académie française en 1934, Paul Valéry s'exclamait : « *VERTU [...], ce mot Vertu est mort, ou du moins, il se meurt. Vertu ne se dit plus qu'à peine. J'avoue ne l'avoir jamais entendu. Ou, plutôt, et c'est plus grave, les rares fois où je l'ai entendu, il était ironiquement dit. Je ne me souviens pas, non plus, de l'avoir lu dans les livres les plus lus et les plus estimés de notre temps.* » Paul Valéry constatait par ces quelques mots du doute et du sarcasme qui commençait à planer devant les injonctions de la morale traditionnelle. De fait, les mouvements de tempérance et d'abstinence semblent avoir difficilement survécu à la Seconde Guerre mondiale. Si l'on retrouve encore, pendant la période du conflit, des appels à la continence des soldats (à l'exemple de l'appel lancé en Angleterre par la Catholic Women's League par la voix de sa fondatrice, auteur d'un pamphlet intitulé : *The Bright Shield of Continence*), le langage de la vertu chrétienne semble devenir de plus en plus inaudible dans un monde aux interactions sociales hautement complexifiées. Le corps commence alors lui aussi à se privatiser et à échapper à la discipline d'Église, comme les réactions à l'encyclique *Humane Vitae* le confirmeront en 1968.

Or, après une éclipse liée aux traumatismes de la guerre et de la formation des corps au service de la patrie, l'attention au corps retrouve depuis peu, entre autre sous l'influence d'un discours hygiéniste, une nouvelle actualité dans nos sociétés contemporaines. Parallèlement, la tempérance et l'abstinence semblent enregistrer depuis quelques années de nouvelles résurgences au sein de

courants chrétiens conservateurs (Opus dei, mouvements évangéliques, etc.), appelant notamment à une nouvelle moralité limitatrice, en termes de sexualité notamment. L'idée, sous-jacente à ces nouvelles résurgences, est, là encore, que seul un corps maîtrisé permet d'aboutir à une passion maîtrisée. Cependant, ne doit-on pas voir aussi dans cette résurgence une instrumentalisation identitaire dont l'objectif est de délimiter un groupe : celui des élus ?

Fort de son expérience pluridisciplinaire et des divers laboratoires qu'il réunit, l'IEFR souhaite mobiliser à la fois l'exégète, l'historien de l'art et des religions, le théologien, le philosophe, le spécialiste des textes littéraires, ou encore le sociologue, afin de s'interroger sur les notions de tempérance, d'abstinence et de limite dans le cadre moral et religieux.

Nous voudrions, à l'occasion de ce colloque, interroger les notions de tempérance et d'abstinence, mais aussi ses expressions argumentatives, théologiques et historiques. Si ces notions sont intimement liées à l'histoire chrétienne, nous souhaiterions aussi entendre de quelle manière l'islam et le judaïsme conçoivent « l'épreuve de la limite » dans le domaine des plaisirs terrestres. L'épreuve de la limite, qui concerne tout croyant, pourra dès lors être aussi conçue comme une épreuve pour la religion elle-même, et sa capacité à limiter ses propres injonctions dans le domaine moral et face à l'excès. La modération n'est-elle pas la condition préalable à la sociabilité ? Et l'appel à la modération plutôt qu'à la privation ne constitue-t-elle pas finalement la seule voie possible à une morale respectueuse de la liberté du croyant ? Quelle place à la tempérance, dans un monde dans lequel la morale, définie par l'institution ou le groupe, est interrogée par la conscience individuelle ?

Les propositions de communication (titre et résumé de 1500 signes) accompagnées d'une courte présentation de l'auteur doivent être envoyées conjointement à : christophe.leduc@univ-artois.fr, olivier.rota@univ-artois.fr et mokhtar.benbarka@univ-valenciennes.fr

La date limite d'envoi des propositions est le **1^{er} octobre 2017**. La réponse sera faite au **courant du mois de novembre**.